

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.



BREVET D'INVENTION.

Gr. 10. — Cl. 5.

N° 899.401

Dispositif de montage et de fixation pour roues de bicyclettes et analogues.

M. TULLIO CAMPAGNOLO résidant en Italie.

Demandé le 4 novembre 1943, à 14^h 10^m, à Paris.

Délivré le 14 août 1944. — Publié le 30 mai 1945.

(Demande de brevet déposée en Italie le 22 avril 1943. — Déclaration des déposants.)

La présente invention a pour objet un dispositif destiné à assurer, d'une façon simple et presque automatique, la fixation des roues avant et arrière des bicyclettes ou d'organes semblables.

Le dispositif suivant l'invention est caractérisé en ce que le moyeu des roues est monté sur un axe faisant saillie latéralement sur le moyeu et traversant un manchon sur les extrémités filetées duquel sont vissées les cages coniques des roulements à billes usuels; ledit axe est fileté à l'une de ses extrémités pour le vissage d'un papillon qui est à son tour bloqué par deux vis, tandis que l'autre extrémité est pourvue d'une grosse tête présentant un trou ovalisé excentrique guidée dans un capuchon de protection et solidaire d'une manette de commande, de sorte que la rotation de ladite manette rapproche le capuchon et le papillon des branches de la fourche, et fixe la roue sur le moyeu par compression des bords contre lesdites branches.

L'invention sera décrite plus particulièrement en relation au dessin annexé, dans lequel :

La fig. 1 montre schématiquement un dispositif de fixation de la roue avant, en une vue extérieure partiellement coupée;

La fig. 2 en est une coupe longitudinale.

Suivant la forme de réalisation représentée, un axe 2 est disposé dans un moyeu 1 et forme saillie latérale par rapport audit moyeu. Sur une extrémité filetée de l'axe 2 est vissé le papillon 4 qui est à son tour bloqué par les deux vis 5-5; l'autre extrémité de cet axe est constituée par une grosse tête 6 pourvue d'un trou ovalisé, dans lequel peut tourner une came excentrique 7 guidée dans un capuchon de protection 8 et faisant corps avec une tige pourvue d'une manette de commande 9.

L'axe 2 est entouré par un manchon 3 dont les extrémités filetées servent d'appui aux branches 14-14 de la fourche avant, et font saillie latéralement par rapport au moyeu; ce manchon porte les cages coniques 12-12 de type connu des roulements à billes du moyeu.

Les cages coniques sont bloquées chacune par un contre-écrou 11 qui, suivant l'une des caractéristiques de l'invention, présente vers l'extérieur une concavité 13. Cette concavité a pour but de réduire l'usure des branches de la fourche avant qui prennent appui sur le contre-écrou, et d'augmenter l'adhésion réciproque.

Sur l'axe 2, sont montés deux ressorts coniques à boudin 15 agissant sur les deux extrémités du manchon et respectivement sur le papillon 4 et sur la grosse tête 6. Ces

ressorts assurent le réglage du dispositif, c'est-à-dire le maintien de la même distance entre lesdits organes et les cages coniques, soit avant le montage sur les branches de la fourche d'avant, soit lorsque la manette 9 est ouverte et, par conséquent, lorsque la roue est libre.

Les brides d'attache des rayons sont indiquées en 10-10.

- 10 Pour la fixation de la roue, on procède de la façon suivante : on dispose d'abord les branches de la fourche avant 14-14 de façon qu'elles soient parallèles entre elles et au même niveau, à une distance propre à 15 permettre à la roue de coulisser librement dans les fentes desdites branches; on visse ensuite le papillon 4 jusqu'à ce qu'un demitour de la manette 9 permette de fixer exactement la roue sur le cadre par compression 20 des bords du capuchon 8 et du papillon 4 contre les branches 14. Dans cette position (fig. 2) le papillon 4 est fixé au moyen des deux vis 5-5.

25 Pour démonter la roue, il suffit évidemment de tourner la manette 9 en sens inverse.

Le dispositif de fixation de la roue arrière est absolument identique à celui qu'on a représenté et qu'ont vient de décrire 30 pour la roue avant, sauf en ce qui concerne les dimensions. Le contre-écrou 11 peut en outre être moleté.

RÉSUMÉ :

- 35 1° Dispositif de montage et de fixation pour roues de bicyclettes et organes sem-

blables, caractérisé en ce que le moyeu des roues est monté sur un axe faisant saillie latéralement par rapport au moyeu et traversant un manchon sur les extrémités filetées duquel sont vissées les cages coniques 40 des roulements à billes usuels, ledit axe étant fileté à l'une de ses extrémités pour le vissage d'un papillon qui est à son tour bloqué par deux vis, tandis que l'autre extrémité est pourvue d'une grosse tête présentant un trou ovalisé propre à recevoir une 45 came tournante excentrique guidée dans un capuchon de protection et solidaire d'une manette de commande, de sorte que la rotation de ladite manette rapproche le capuchon et le papillon des branches de la fourche, et fixe la roue sur le moyeu par 50 compression des bords contre lesdites branches;

2° Deux ressorts coniques à boudin montés sur l'essieu et prenant appui sur les deux extrémités du manchon et respectivement sur le papillon et la grosse tête, assurent le maintien de la même distance entre lesdits organes et les cages coniques des roulements 60 à billes;

3° Les cages coniques sont bloquées par un contre-écrou présentant, sur la surface extérieure donnant appui aux branches de la fourche, une concavité ayant pour but d'empêcher l'usure desdites branches et d'augmenter l'adhérence réciproque. 65

TULLIO CAMPAGNOLO.

Par procuration :
Cabinet J. BONNET-THIRION.

FIG.1.

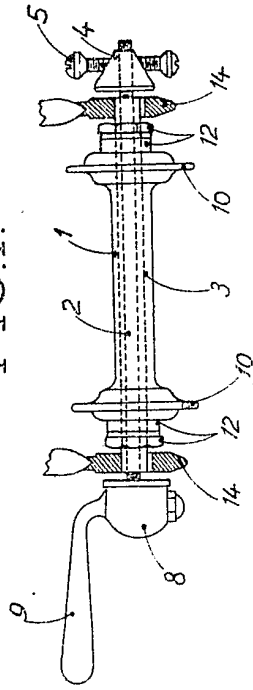


FIG.2.

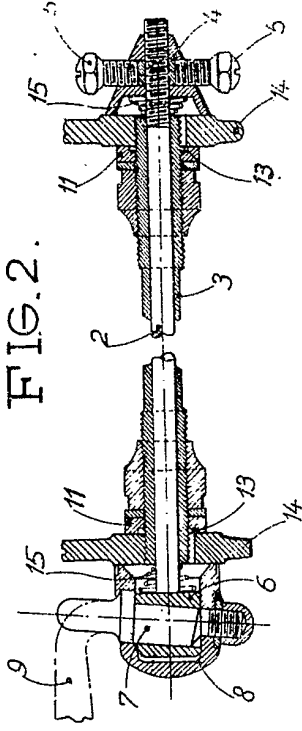


FIG.1.

